



AGIR EN TANT QUE TUTEUR AU SEIN DE L'ESAT

 2 jours (12 heures)
 8 personnes maximum

 Toute l'année, en fonction des demandes

 Devis personnalisé

Objectif

A l'issue de la formation, le participant est capable de repérer le cadre de son intervention en tant que tuteur à l'occasion de l'arrivée d'un nouveau travailleur au sein de son équipe et d'exercer sa mission de manière organisée.

Programme

Jour 1

Repérer le cadre de son intervention en tant que tuteur

- Qu'appelle-t-on être tuteur ?
- Quand intervient le tuteur ?
- Comment intervient le tuteur ?

Organiser sa mission de tuteur

- Organiser l'accueil : élaborer la liste de actions à mener
- Organiser le suivi : planifier les points réguliers
- Préparer la fin de la mission.

Jour 2

Exercer la mission de tuteur

- Accueillir un nouveau travailleur, favoriser son repérage au sein de l'ESAT, de l'atelier, de l'équipe
- Présenter le(s) poste(s) et les tâches à réaliser
- Réagir en cas de difficulté dans l'intégration : repérer et échanger sur ce qui fonctionne ou non, interpellier les personnes ressources au sein de l'ESAT.

Méthodes mobilisées

Méthode active favorisant la participation :

Activités pédagogiques collectives, utilisant des supports visuels variés et échanges guidés en groupe sur les pratiques :

- Production de visuels en collectif (mission et posture du tuteur)
- Jeux de rôle

Modalités d'évaluation

- Une évaluation adaptée à la composition du groupe (tour de table, questionnaires, ...) est réalisée en fin de formation. Une attestation de formation est remise aux participants.
- Une enquête de satisfaction est réalisée auprès des bénéficiaires.
- Un bilan et une enquête de satisfaction sont réalisés avec la ou les structures concernées à l'issue de la formation

Modalités d'accès

- Etre tuteur ou susceptible de l'être selon les conditions définies par la structure.
- Comprendre et s'exprimer à l'oral
- Accessible au public en situation de handicap : les aménagements (techniques, pédagogiques...) sont étudiés avec les structures en amont de la formation.

Adaptations pédagogiques

Les contenus et supports sont adaptés au groupe constitué, sur la base du programme décrit. Pour cela, un échange a lieu en amont avec la ou les structures afin de définir les modalités les plus adaptées.

Un positionnement préalable peut également être proposé.



Intervenant du service de formation continue de l'ESRP/ESPO, formé à l'accompagnement des publics en situation de handicap



Nos formations sont dispensées au sein de votre structure ou sur le site du Marand à Saint-Amant-Tallende (salles équipées du matériel pédagogique nécessaire)

Contact

Domaine du Marand
Service Formation Continue
siret 319 618 369 00023
N° déclaration 83 63 00 667 63
63450 Saint Amant Tallende
04.73.39.40.40
anne.denet@cappa-association.fr
www.formation.cappa-association.fr



Association
Cappa



ESERP/ESPO
du
Marand
Accompagner la différence